

Les objets à portée économique et financière

Les priorités du PDC suisse

1. Situation initiale

En ce moment, de nombreux projets à portée économique et financière sont à l'agenda politique de la Suisse, avec pour objectif de préserver et renforcer sa compétitivité. Ces projets vont générer des pertes fiscales importantes pour la Confédération dans les prochaines années. Dans le même temps, le Conseil fédéral a présenté un excédent de recettes de 2,8 milliards de francs pour 2017. Le plan financier actualisé prévoit pour la période 2019-2022 un excédent structurel d'entre 1 et 2 milliards de francs. Le Conseil fédéral a annoncé qu'il présenterait en mars 2018 une vue d'ensemble. En parallèle, il devrait également adopter son message sur le « Projet fiscal 17 ».

Le PDC soutient un projet qui donne à la place économique la sécurité juridique nécessaire. Les familles et la classe moyenne ne doivent toutefois pas être oubliées et mises de côté. Les préoccupations en matière de politique familiale (suppression de la pénalisation du mariage, primes d'assurance-maladie élevées, garde d'enfants par des tiers, etc.) doivent également être prises en compte par le Conseil fédéral dans sa planification.

Le PDC a clairement défini ses priorités concernant les différents objets à portée économique et financière et élaboré sa stratégie.

2. Les projets à venir et leur coût (en millions de francs)

Projet fiscal 17	920
Suppression de la pénalisation fiscale du mariage	700 - 1000
Suppression des droits de timbre	2580
Suppression du droit de timbre d'émission sur le capital	230
Suppression du droit de timbre de négociation	1400
Suppression du droit de timbre de négociation seulement sur les titres domestiques	200
Suppression du droit de timbre sur les primes d'assurance	750
Réforme de l'impôt anticipé (NID inclus)	400 - 700
Suppression de droits de douane	490
Coûts totaux	5090 - 5690

Avec la réforme de la prévoyance vieillesse en préparation, il faut en outre compter avec des dépenses supplémentaires pour la Confédération de l'ordre de 400 millions à 1 milliard de francs.

3. Position du PDC concernant les différents objets actuels à portée économique et financière

Principes

1. Pour le PDC, le **maintien de la compétitivité** de la Suisse est de première importance afin de préserver la prospérité de sa population et le bon fonctionnement de son économie sociale de marché.
2. Parallèlement, dans le domaine fiscal, un certain **équilibre** est nécessaire afin de maintenir une **équité fiscale** entre les différentes catégories de contribuables. C'est uniquement en accompagnant ces mesures fiscales visant à augmenter la compétitivité de la Suisse de mesures de compensation et en les priorisant de manière judicieuse que celles-ci pourront être acceptées.

Sur les projets

3. Sur la base des principes définis ci-dessus, 2 projets sont pour le PDC absolument prioritaires : **la suppression de la pénalisation fiscale du mariage et le Projet fiscal 17**.

4. La **suppression de la pénalisation fiscale du mariage** ne doit pas être repoussée plus longtemps aux calendes grecques. Le PDC exige du Conseil fédéral qu'il soumette au Parlement son message sur la suppression de la pénalisation fiscale du mariage (réforme de l'imposition des couples mariés) **en même temps** que le message sur le Projet fiscal 17.

Le PDC n'entrera en matière sur aucun autre projet listé ci-dessus (*voir tableau p. 1*) tant que le Conseil fédéral n'aura pas soumis de projet de réforme de l'imposition des couples mariés (suppression de la pénalisation du mariage) au Parlement et que le Parlement ne soit entré en matière sur le projet.

5. Concernant les autres projets, le PDC exige du Conseil fédéral une vue d'ensemble ainsi qu'une priorisation temporelle. Nous ne sommes pas fermés à d'autres réformes, mais il est impératif que celles-ci soient lancées seulement **après la conclusion définitive de la réforme de l'imposition des entreprises** (Projet fiscal 17). Les projets qui ont le plus grand impact positif sur la compétitivité – mais aussi sur les PME et la classe moyenne – doivent avoir la priorité.
6. Une éventuelle **suppression des droits de timbres** doit se faire sur plusieurs années et en plusieurs étapes, et seulement si la situation financière le permet.
7. Outre les projets listés plus haut, un autre projet à portée fiscale est en discussion, à savoir la **suppression de la valeur locative**, actuellement en cours d'élaboration dans la Commission de l'économie et de redevances du Conseil des Etats. Le PDC soutient ce projet qui profite entre autre à beaucoup de familles et de retraités. Cette suppression de la valeur locative est une ancienne demande du PDC, qui a malheureusement plusieurs fois échoué au Parlement et devant le peuple pour des raisons diverses. Nous espérons que cette nouvelle mouture trouve cette fois une issue positive.
8. Le PDC demande une discussion de fond sur l'**utilisation des excédents de recettes** de la Confédération, sans pour autant renoncer au principe du remboursement de la dette. Il y a lieu de créer une certaine marge de manœuvre pour mener les réformes et les investissements indispensables. Toutefois, cette possibilité n'existe pas aujourd'hui et ne peut donc être mise en œuvre sans un complément au frein à l'endettement.